



Niamey, le 31 Janvier 2021.

LE PRESIDENT

N°1151/P/CENI

Mesdames et Messieurs les
Présidents des Commissions Electorales
Déconcentrées.

**Objet : Remerciements et Nouvelles directives pour le
2nd tour.**

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie bien chaleureusement pour le travail accompli dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des élections locales et générales respectivement du 13 et 27 décembre 2020.

Nos efforts conjugués ont permis d'avoir un résultat honorable dans l'exercice de notre mission complexe à la grande satisfaction de nos concitoyens, des différents acteurs et partenaires soyez en féliciter.

L'examen du déroulé des précédentes actions nous commande de mettre un accent particulier sur les points suivants de la préparation en cours :

- Le recrutement, la formation très pratique des membres des Bureaux de Vote, la préparation d'une base de données

consolidées de l'ensemble des membres des Bureaux de Vote compétents (noms, prénoms et contacts).

- La mise en œuvre et le suivi rigoureux de la logistique ainsi que la sécurité du matériel électoral relevant de votre responsabilité.
- La tenue régulière des documents et pièces justificatives.

En effet, dans le cadre de la préparation du 2nd tour du 21 février 2021 que nous souhaitons encore mieux organiser, les mesures suivantes sont prises :

- ✓ 05 février 2021 : Présence effective des présidents des Commissions Régionales dans leurs régions.
- ✓ 10 février 2021 : Présence effective des Présidents des Commissions Electorales Déconcentrées dans leurs commissions.
- ✓ Du 14 au 15 février 2021 : Formation en région des Présidents des Commissions Electorales Déconcentrées.
- ✓ Du 18 au 19 février 2021 : Formation des membres des Bureaux de Vote et présentation du serment.
- ✓ 20 février 2021 : Fin de l'acheminement des membres des Bureaux de Vote.

Je vous remercie de vous conformer scrupuleusement aux présentes mesures dont le respect conditionne notre succès commun.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.


Maître ISSAKA SOUNA

